



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juillet 2008
Français
Original : anglais

Pour examen

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Prorogation du plan stratégique à moyen terme (2006-2009) jusqu'à la fin de 2011 : note d'information

Résumé

Le présent rapport donne des indications sur le projet de prorogation de deux ans de l'actuel plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF (2006-2009) jusqu'à la fin de 2011, tel qu'énoncé dans le projet de décision qui figure dans le document E/ICEF/2008/19.

Cette prorogation permettrait d'harmoniser le cycle du plan stratégique à moyen terme avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), tout en accordant le prochain plan stratégique à moyen terme (2012-2015) avec l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

* E/ICEF/2008/16.

1. L'actuel plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2005 pour la période 2006-2009. Il montre comment l'UNICEF contribuera aux objectifs du Millénaire pour le développement et à d'autres engagements majeurs en faveur des enfants par une série de résultats à moyen et à plus long terme, décrits dans son tableau récapitulatif.

2. Le plan stratégique à moyen terme fait actuellement l'objet d'un examen à mi-parcours. Les conclusions et résultats de cet examen seront présentés à la deuxième session ordinaire de 2008 du Conseil d'administration dans le document E/ICEF/2008/19. Cet examen fait suite à l'approbation du budget d'appui biennal pour 2008-2009 par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008.

3. Le Secrétariat propose que l'actuel plan stratégique à moyen terme soit prorogé jusqu'à la fin de 2011 au lieu de la fin de 2009; cela présenterait plusieurs avantages :

a) Cela permettrait au plan stratégique à moyen terme de mieux correspondre aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la Déclaration du Millénaire ainsi qu'à d'autres objectifs de développement, tout en adaptant étroitement le cycle avec la date cible de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (suite à la prorogation de l'actuel plan stratégique à moyen terme jusqu'en 2011, le plan suivant porterait sur la période allant de 2012 à 2015);

b) Cette prorogation harmoniserait le cycle du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF avec les cycles de planification stratégique du PNUD et du FNUAP qui vont de 2008 à 2011. Cette harmonisation des cycles de planification des organismes correspond aux dispositions du nouvel examen triennal complet;

c) Elle permettrait à l'UNICEF de continuer de mettre l'accent sur le caractère urgent de la collaboration et des partenariats pour les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements nationaux et internationaux au lieu de devoir procéder immédiatement après l'examen à mi-parcours du plan actuel à une autre importante opération de planification en vue d'un nouveau plan stratégique à moyen terme;

d) Elle permettrait au Secrétariat et au Conseil d'administration d'utiliser au mieux l'analyse approfondie et les conclusions de l'actuel examen à mi-parcours. L'UNICEF serait ainsi à même d'apporter les ajustements voulus au plan stratégique à moyen terme et au tableau récapitulatif de résultats qui resteraient valides pour trois ans de plus au lieu de ne servir que pendant la seule année du plan qui reste à courir;

e) Elle permettrait à l'UNICEF de consacrer davantage de temps et de moyens à la définition des fonctions et des indicateurs de résultats pour le prochain budget d'appui biennal (2010-2011), qui sera présenté au Conseil d'administration en septembre 2009.

4. L'UNICEF entreprendrait au cours du dernier trimestre de 2010 en fin de cycle une analyse approfondie du plan stratégique à moyen terme prorogé comme prévu, ce qui faciliterait l'établissement du nouveau plan stratégique à moyen terme pour 2012-2015.

Annexe

**Calendrier pour le plan stratégique à moyen terme
2012-2015**